

Aix-en-Provence, le 19 juin 2014

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les contrôleurs aériens, représentés majoritairement par le SNCTA, sont extrêmement préoccupés par les enjeux auxquels sera confronté le service public de la navigation aérienne dans les cinq prochaines années.

En effet, les moyens mis en œuvre à ce jour par la direction générale de l'aviation civile, ou ceux prévus pour les cinq prochaines années, ne permettent pas de garantir les orientations stratégiques de performance et de modernisation pourtant nécessaires pour assurer un service sûr et efficace de la navigation aérienne en France.

Monsieur Frédéric Cuvillier, Secrétaire d'État au transport a, à plusieurs reprises, annoncé qu'il partageait les préoccupations des contrôleurs aériens. Malgré des annonces rassurantes et une écoute que nous pouvons qualifier d'attentive de la part du gouvernement, nous ne constatons à ce jour aucune évolution significative des orientations et des politiques conduites. L'action incessante de groupes de pression, associée à une doctrine ultra libérale de la Commission européenne, empêche toute prise de décision objective des pouvoirs publics. Ces pressions ont aujourd'hui pour conséquences de dégrader fortement la marche et la modernisation d'un service d'intérêt général dont la seule mission consiste à garantir un écoulement sûr et efficace du trafic aérien au bénéfice des passagers et des populations survolées.

En conséquence, et après avoir épuisé toutes les autres voies du dialogue social, le syndicat national des contrôleurs du trafic aérien a adressé au secrétaire d'État chargé des transports un **préavis de grève de 6 jours du 24 au 29 juin prochain.**

Concernant les modalités de la grève, le SNCTA tient à souligner que, **fait unique dans les transports en France, les contrôleurs sont assujettis depuis 1984 à un service minimum** qui limite les perturbations liées à la grève. Il permet, quel que soit le nombre de grévistes, d'assurer au minimum 50 % du trafic en moyenne sur le territoire.

**Le préavis d'annonce de la grève et la mise en place du service minimum permettent aux compagnies aériennes d'informer leurs clients du maintien ou de l'annulation de leurs vols,** ce qu'elles ne font pas systématiquement. Le SNCTA invite par conséquent les passagers qui ont prévu de prendre l'avion entre le 24 et 29 juin à interroger leur compagnie ou la DGAC sur le maintien ou non de leur vol.

Le mouvement s'annonçant particulièrement suivi, au vu des enjeux cruciaux pour le contrôle aérien, un grand nombre d'annulations et de fortes perturbations des horaires sont à prévoir. Nous invitons les passagers concernés par le préavis à reporter si possible leur voyage.

Contact SNCTA presse :

[presse@sncta.fr](mailto:presse@sncta.fr) — 06.66.68.01.41

